



## vice caché sur l'évacuation des eaux usées

Par **DEVIGNE**, le **25/08/2009** à **13:25**

Bonjour, j'ai acquis en juin dernier un pavillon construit en 1999 (achevé en décembre 99). Je viens de faire effectuer un dépannage pour une canalisation bouchée. Le plombier a constaté que les conduites d'évacuation passant sous le vide sanitaire avaient une pente très faible (environ 1%) et c'est ce qui a occasionné l'accumulation de graisses et calcaire dans la conduite.

Est-ce un vice caché ?

Si oui, les dégâts occasionnés par le plombier pour procéder au débouchage sont ils pris en charge ?

Quelle(s) démarche(s) effectuer ?

D'avance merci de votre réponse.